

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du VENDREDI 06 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Vendredi 06 avril 2018 à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

**- Etaient présents :**

Mesdames FARFAL, DE GEITERE et LE NEINDRE  
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, CODET, TAVET et MARCON

**- Etais absent excusé :**

Monsieur Loïc LARTIGUE, procuration donnée à Monsieur Jean-François TAVET

**- Date de la convocation :** 27 mars 2018

**- Secrétaire de séance :** Madame Catherine LE NEINDRE

**➤ Ordre du jour :**

**1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2018**

**2-AFFAIRES FINANCIERES**

**➤ Demandes de subventions**

Collège de Beynat : voyage à Bordeaux  
Collège de Neuvic : séjour linguistique Grande Bretagne

**➤ Budget communal**

Compte administratif 2017  
Affectation des résultats  
Fixation des taux d'imposition  
Subventions versées aux associations  
Budget primitif 2018

**➤ Service de l'eau**

Compte administratif 2017  
Affectation des résultats  
Budget primitif 2018

**➤ Comptes de gestion du receveur 2017**

**➤ Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats des Communes**

**➤ Programme d'extension du cimetière :** demande de prêt

**➤ Dénomination et Numérotation des voies :** Modification du plan de financement

**3-RESSOURCES HUMAINES**

**➤ Mise à jour des tableaux des emplois**

**4-AFFAIRES GENERALES**

**➤ Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

**5-QUESTIONS DIVERSES**

**1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2018**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Demandes de subventions : ces deux demandes ont été examinées par la Commission des finances du 17 mars dernier.**

**1-Collège de Beynat** : le collège de Beynat a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention pour un voyage à Bordeaux pour les classes de 4<sup>ème</sup>. Quatre élèves domiciliés sur la commune sont concernés. La commission des finances propose d'allouer au Collège de Beynat une subvention de 100.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de la Commission des finances.

**2-Collège de Neuvic** : le collège de Neuvic a transmis également une demande de participation financière pour un séjour linguistique en Grande Bretagne. Un élève domicilié sur la Commune est concerné. La commission des finances propose d'allouer au Collège de Neuvic une subvention de 50.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de la Commission des finances

Les documents budgétaires présentés ci-dessous ont été examinés par la Commission des finances réunie les samedis 17 et 24 mars 2018.

➤ **BUDGET COMMUNAL**

**a/ Compte administratif 2017** : Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

|                           | recettes   | dépenses   | excédent  | Restes à réaliser |           |
|---------------------------|------------|------------|-----------|-------------------|-----------|
|                           |            |            |           | dépenses          | recettes  |
| Section de fonctionnement | 233 746.12 | 210 236.90 | 23 509.22 |                   |           |
| Section d'investissement  | 69 160.86  | 80 923.52  |           | 44 323.00         | 49 509.75 |

**\* Vote du Conseil Municipal : 8 VOIX POUR**

**b/Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice : 23 509.22 €
- Excédent antérieur de fonctionnement 55 890.91 €

**Résultat à affecter au budget primitif 2018** : 79 400.13 €

- Section de fonctionnement (chapitre 002) 55 725.88 €
- Section d'investissement : 23 674.25 €

(Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement chapitre 10)

**c/ Fixation des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont maintenus aux taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8.30 %
- Foncier bâti : 4.23 %
- Foncier non bâti : 84.24%

**d) Subventions versées aux Associations**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable sur la liste proposée par le Commission des Finances. Le montant des subventions au titre de l'année 2018 s'élève à la somme de 1 690.00 €.

Compte tenu de sa dissolution, le Comité des Fêtes a, conformément à ses statuts, réparti les fonds restant entre les associations de la Commune (environ 750.00 € par association).

En conséquence, les élus ont pris la décision de ne verser en 2018 aucune subvention aux associations communales.

Le budget de 300.00 € alloué aux associations caritatives est maintenu. Deux associations (Banque alimentaire, secours populaires) sont retenues au titre de l'année 2018. Pour les prochaines années, une rotation sur le choix des associations sera établie.

### e/ Budget primitif 2018 :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 251 252.25 € et la section d'investissement à 362 072.13 €.

#### Section de fonctionnement

La commission des finances a pris en considération notamment :

- la suppression du contingent du SDIS pris en charge par TULLE AGGLO mais impactant le montant de l'attribution de compensation.
- le transfert de l'assainissement collectif à Tulle Agglo (disparition des recettes d'assainissement et versement d'une dotation relative à la mise à disposition du personnel et aux activités).

#### Section d'investissement

Il est proposé de contracter un emprunt pour financer les travaux d'extension du cimetière.

Les travaux inscrits sont les suivants :

- Extension du cimetière
- Dénomination et numérotation des voies
- Réhabilitation des façades de l'église (sous réserve de subventions)

### ➤ SERVICE de L'EAU et de l'ASSAINISSEMENT

a) Compte Administratif 2017 : Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

| sections                  | recettes  | dépenses  | déficit | Restes à réaliser |           |
|---------------------------|-----------|-----------|---------|-------------------|-----------|
|                           |           |           |         | dépenses          | recettes  |
| Section de fonctionnement | 56 017.07 | 56 787.58 | 770.51  |                   |           |
| Section d'investissement  | 26 821.68 | 34 101.03 |         | 51 355.00         | 38 855.00 |

**\* Vote du Conseil Municipal : 8 VOIX POUR**

#### b) Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit de l'exercice : - 770.51 €
- Excédent antérieur de fonctionnement + 59 334.00 €

Résultat à affecter au budget primitif 2018 : 58 563.49 €

- Section de fonctionnement (chapitre 002) 50 192.66 €
- Section d'investissement : 8 370.83 €

(Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement chapitre 10)

**\* Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité des membres présents et représentés**

c) Budget Primitif 2018 : Jusqu'en 2017, un seul budget eau et assainissement était élaboré. A partir du 01 janvier 2018, suite au transfert de l'assainissement à TULLE AGGLO, la commune aura un budget uniquement EAU.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 92 485.66 € et la section d'investissement à 80 493.24 €.

Les travaux programmés en 2018 se répartissent comme suit:

- Accès château d'eau de Beiges : provision
- Poursuite de l'étude et schéma directeur
- Travaux de sectorisation et installation de la télésurveillance
- Travaux sur vannes et purges : provision

**\* Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité des membres présents et représentés**

➤ Compte de gestion du Receveur : Les comptes de gestion 2017 du budget Communal et du Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement sont approuvés à l'unanimité.

➤ **Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats des Communes :** Chaque année la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze perçoit une contribution laquelle est soit versée par la Commune soit fiscalisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, reconduit la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 4 068.00 € fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

➤ **Programme d'extension du cimetière :** demande de prêt : Madame Le Maire fait lecture d'un courrier adressé par la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin dans lequel il est présenté des conditions de prêt très intéressantes. Au regard des délais de l'offre, cet organisme a été consulté pour faire une proposition permettant de souscrire un contrat de prêt de 160 000 € destiné à financer des travaux d'extension du cimetière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 160 000.00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 15 ans
- Taux d'intérêt fixe : 2 périodes
  - Première période (12 échéances) : Taux d'intérêt : 0.60 %
  - Deuxième période (48 échéances) : taux d'intérêt : 1.98 %
- Périodicité : trimestrielles
- Déblocage des fonds : 25 octobre 2018
- Date première échéance : 25 janvier 2019
- Date de deuxième échéance : 25 avril 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de contracter un emprunt de 160 000.00 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions susmentionnées.

➤ **Dénomination et numérotation des voies (Etat et Conseil Départemental) :** Depuis le Conseil Municipal du 12 janvier dernier, ce projet a évolué puisque cinq communes se sont regroupées :

SAINT HILAIRE PEYROUX  
DAMPNIAT  
LA CHAPELLE AUX BROCS  
CHAMBOULIVE  
LE CHASTANG

Ce regroupement va modifier le plan de financement puisque le Conseil Départemental finance à hauteur de 50 % au lieu de 40 % les communes qui se regroupent.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le nouveau plan de financement.

### **3-RESSOURCES HUMAINES**

➤ **Mise à jour des tableaux des emplois :** Suite à l'avancement de grade au cours de l'année 2018, il est proposé à l'assemblée de procéder à la création des deux emplois suivants :

- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 mai 2018 à raison de 6 heures par semaine
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01 décembre 2018 à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder à la création des deux emplois visés ci-dessus.

### **4-AFFAIRES GENERALES**

➤ **Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire :** Madame Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision n°1 :** encaissement d'un chèque de 2 500.00 €, Comité des fêtes (remboursement des subventions perçues)
- **Décision n°2 :** encaissement d'un chèque de 1035.00 €
- **Décision n°3 :** encaissement d'un chèque de 390.00 €

Remboursements sinistres groupama

## 5-QUESTIONS DIVERSES

\* **Terrain de chapoux** : ce terrain a été acquis en 2017. Pour envisager les modalités d'aménagement de ce terrain, des contacts ont été pris avec la Direction Départementale de l'Équipement, l'Agglomération de Tulle et une entreprise sociale de l'habitat.

### \* **Bilan des achats et travaux** :

- Acquisition d'une tondeuse

#### - **Travaux de bâtiments** :

→ Mise en accessibilité du stade : les travaux sont terminés.

→ Logement groupe scolaire réfection de la cage d'escalier suite à dégâts des eaux  
↳ Montant des travaux effectués par Mr SOULETIE David : 1 381.26 €

→ Salle polyvalente changement des radiateurs

↳ Montant des travaux effectués par Mr HOMBIAT : 3 732.63 € HT soit 4 479.16 € TTC

#### - **Travaux de voiries**

→ **Réfection du chemin rural n°4 à TEILLARD** : les travaux réalisés par l'entreprise POUZOL sont en cours. Un sens unique sera mis en place

#### → **TULLE AGGLO - Programmation prévisionnelle d'investissement voirie 2018/2019/2020**

|                                                |                |
|------------------------------------------------|----------------|
| 2018 : chemin des Ecoliers :                   | 25 400.00 € HT |
| 2019 : Route du Garde Champêtre (Les Pradeaux) | 20 300.00 € HT |
| 2020 : Route du Mas                            | 10 400.00 € HT |

#### **Pour information**

Les travaux réalisés par Tulle Agglo sur la voirie communale s'élève à 164 746.00 € HT

#### → **Nettoyage trottoirs en béton désactivé et place de la Mairie**

Devis VIATECH 1 550.00 € HT

Les trottoirs (rue des commerces, de la Forge et de l'Auberge) seront nettoyés par l'agent communal.

→ Des trous ont été bouchés sur certaines voiries communales en collaboration avec la Commune de Sainte-Fortunade.

\* **Commission de l'information** : Une réunion est prévue le jeudi 19 avril 2018 à 18 h 00

\* **Repas des aînés** : Cette manifestation se déroulera le dimanche 18 novembre 2018.

Séance levée à 20 h 15

La Présidente

Josette



La Secrétaire

Catherine LE NEINDRE